

PARLEMENT EUROPEEN



**EDITION SPECIALE**

*DIRECTION DE LA PROGRAMMATION  
DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES*

**CONFERENCE  
INTERGOUVERNEMENTALE**

**4 octobre 2003**

**Rome**

**DISCOURS DU PRESIDENT, M. PAT COX  
DECLARATION DE ROME**



05/S-2003

*Direction générale de la Présidence*

**FR**

**FR**

(Intranet) <http://www.europarl.ep.ec/bulletins> (Special Edition 2003)  
(Internet) <http://www.europarl.eu.int/bulletins> (Special Edition 2003)

*\\EPADES\PUBLIC\SOMMET\Rome*

# **DISCOURS**

**prononcé par Pat Cox**

**lors de la réunion extraordinaire  
des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne  
pour l'ouverture de la Conférence intergouvernementale**

**Rome, le 4 octobre 2003**

**Texte du discours effectivement prononcé**



Monsieur le Président,

Je voudrais vous remercier, vous et vos collègues, de m'avoir pour la première fois invité à participer à une Conférence intergouvernementale. Je vous sais gré des dispositions que vous avez prises pour permettre au Parlement de participer pleinement aux travaux qui commencent.

Je félicite la présidence italienne d'avoir convoqué rapidement la Conférence intergouvernementale. Vous avez présenté un calendrier ambitieux dans l'espoir de mener à bien les travaux à la fin de l'année. Le Parlement européen appuie sans réserve cet objectif.

La semaine dernière à Strasbourg, le Parlement européen s'est prononcé à une majorité de trois contre un en faveur de la convocation de la Conférence. Il a approuvé, dans les mêmes conditions, le travail accompli par la Convention.

Permettez-moi de citer un passage de la résolution:

*"en dépit de certaines limites et contradictions, le résultat des travaux de la Convention devrait être approuvé puisqu'il marque une étape historique dans la voie d'une Union européenne plus démocratique, plus efficace et plus transparente."*

Certes, les députés n'ont pas trouvé parfaits tous les éléments du projet, au contraire. Il leur eût été facile de dresser une liste de revendications, mais ils ont évité cette tentation, adoptant une approche plus mûre et plus pragmatique. Ils ont estimé que la Convention avait examiné attentivement toutes les possibilités, les centaines de propositions de ses membres, ainsi que les nombreuses idées que la société civile lui avait soumises. La Convention a dégagé un compromis raisonnable qui a été endossé dans un large consensus.

Deux questions sont capitales aux yeux du Parlement: le projet de traité constitutionnel sur lequel la Conférence intergouvernementale va à présent travailler marque-t-il une amélioration par rapport aux dispositions du traité en vigueur? La réponse est un oui sans équivoque.

Le projet réforme les institutions et les rend plus efficaces, les mettant davantage en mesure de relever les défis auxquels est confrontée l'Europe élargie. Il procure de nouveaux instruments pour répondre aux chances nouvelles et aux difficultés du monde moderne. Il donne à l'Union une identité, une finalité claire et des processus décisionnels transparents. Il apporte une réponse – la meilleure à ce jour – à la question "Qui fait quoi en Europe?".

La deuxième question est la suivante: S'agit-il d'une constitution pour l'avenir ou seulement d'une étape intermédiaire jusqu'à une autre Conférence intergouvernementale? Nul ne peut affirmer qu'un traité adopté aujourd'hui constituera le dernier mot. Néanmoins, tous les traités antérieurs portaient en eux leur obsolescence, de sorte que l'Union s'est trouvée plongée dans des aménagements incessants de ses dispositions constitutionnelles. Ce serait un progrès magnifique de dépasser l'analyse institutionnelle permanente. Pourquoi cela? Parce que de la sorte, nous libérerions des énergies à mobiliser pour oeuvrer à notre objectif essentiel, à savoir améliorer la vie quotidienne des citoyens. Le projet de la Convention nous donne la possibilité d'échapper à ce cycle et de donner un cap à l'Union pour un avenir prévisible.

C'est un moment déterminant pour nous, pour les responsables politiques et les citoyens européens, pour l'Europe et le reste du monde.

C'est pourquoi après avoir examiné le problème en profondeur, nous vous lançons cet appel: respectez l'esprit de la Convention, restez fidèles à la substance de ses résultats.

\*  
\* \*

Il est évident que la CIG ne saurait rejeter toute possibilité d'amélioration et de clarification du texte, mais ce que je serais enclin à refuser, c'est qu'elle s'embarque dans un démontage du consensus délicat dégagé par le Président Giscard d'Estaing et ses collègues.

Les députés européens qui siégeaient à la Convention ont dû faire des compromis qui ont peut-être déçu les visées et les espoirs de certains ambitieux spécialistes des institutions. J'espère cependant que les Etats membres poursuivront le travail avec le même esprit de compromis que celui dont ont fait preuve les représentants des gouvernements et des parlements à la Convention.

Se retrouvent autour de cette table de nombreux pays qui compteront bientôt ou à terme parmi les États membres. Si chacun d'entre eux propose de modifier un ou deux aspects, tout cela mettra à mal le travail de la Convention et n'en laissera pour ainsi dire rien subsister.

Beaucoup dépendra de l'état d'esprit dans lequel les travaux seront menés. J'espère que ces travaux et les observations qui seront livrées au public sur les problèmes en jeu permettront aux citoyens de constater que tout le monde oeuvre dans un esprit constructif, animé du souhait de réussir. Aucun des participants à ce dialogue ne doit avoir l'impression qu'on lui impose quelque chose ou que tel ou tel groupe d'Etats membres fait bloc contre lui. Si l'on évoque des menaces pesant sur des intérêts nationaux essentiels, il y aurait un double risque. Premièrement, il serait à craindre qu'à la fin de la journée – ou plus vraisemblablement au milieu de la nuit – on en revienne à des marchandages politiques à huis clos, c'est-à-dire exactement le scénario que l'on a voulu éviter en recourant à la formule de la Convention. En deuxième lieu, si l'on fait monter les enchères dès à présent sur de telles questions, cela suscitera des attentes peu réalistes et alimentera les craintes de l'opinion, de sorte que même si les compromis indispensables sont dégagés, une hypothèque pèsera sur le processus de ratification, une fois le traité signé.

Prenons de la hauteur et osons aborder notre tâche d'une manière nouvelle: *Convention-plus*, oui; *Nice-bis*, non, et ne perdons pas de vue l'étape ultérieure, qui consistera à préparer l'opinion à ratifier le nouveau traité dans les vingt-cinq États membres.

Les préparatifs de cette Conférence intergouvernementale ont été de nature et d'intensité différentes de tous les autres. La Convention a réuni des personnalités politiques des gouvernements, des parlements nationaux et du Parlement européen. Ils ont travaillé à ce projet pendant dix-sept mois. Ils l'ont fait dans la transparence. Les parlements nationaux ont participé à la construction européenne dans une mesure inégalée.

Si nous remettons l'ouvrage sur le métier, d'aucuns considéreront que le travail de la Convention n'a été que du vent. Les parlementaires nationaux ont joué un rôle crucial dans les travaux. Ils ont informé les citoyens, lesquels ont pu suivre pas à pas le travail de la Convention en accédant, comme ce ne fut jamais le cas, à un débat de très haut niveau sur l'avenir de l'Europe. Comment l'opinion réagira-t-elle si, à huis clos, on démolit le travail de la Convention pour tout ramener au plus petit commun dénominateur?

Et cela se passerait au moment où la vocation de l'Europe à jouer un rôle sur la scène mondiale n'a jamais été plus grande, de même que l'attente de ses partenaires. Comment ceux-ci interpréteraient-ils un échec? La chance nous est offerte de prouver à nous-mêmes et au reste du monde que nous sommes prêts à jouer un rôle dans les affaires du globe et en mesure de le faire.

\*  
\* \*

Il n'en reste pas moins, comme je l'ai déjà indiqué, qu'une marge est disponible pour des améliorations et des éclaircissements qui ne bouleversent pas l'équilibre du texte de la Convention. Il est à espérer que certaines clarifications renforceront et compléteront les progrès accomplis. Je voudrais citer quelques exemples à cet égard.

Le Parlement européen se félicite des modifications proposées en ce qui concerne la présidence du Conseil européen, la continuité de celle-ci et le rôle du Président en ce qui concerne l'organisation du travail d'un Conseil pour une Europe à vingt-cinq et plus.

Il n'empêche qu'il faut éviter la confusion quant aux rôles respectifs de la présidence du Conseil européen et de la présidence de la Commission. Les réformes touchant le Conseil ne sauraient porter atteinte à l'autorité de la Commission, pas plus qu'à son caractère collégial. Le Conseil européen a besoin d'un président de conseil d'administration et non du chef d'un nouvel État.

Il serait opportun de clarifier les structures internes du Conseil et les différentes formations de celui-ci. Il faut aussi examiner la question de l'organisation des organes préparatoires du Conseil. Tout cela ne doit pas nécessairement être défini dans le traité mais il faut pouvoir répondre aux questions qui seront certainement posées.

\*  
\* \*

Ayant déjà évoqué l'esprit et les méthodes de travail de la Convention, je souhaiterais faire quelques commentaires sur les méthodes de travail de la CIG.

Comme je l'ai déjà indiqué précédemment, l'actuelle CIG a été mieux préparée que toutes les précédentes. La présidence a sans conteste raison de vouloir assurer que toutes les questions politiques soient traitées politiquement, au niveau politique, c'est-à-dire par les ministres et les chefs de gouvernement qui sont responsables devant leur parlement et leurs opinions publiques.

Le débat public, capital, sur l'avenir de l'Europe ne doit pas être interrompu: nos citoyens ont pu le suivre jusqu'ici et doivent continuer à pouvoir le faire. Et je me félicite donc de l'initiative de la présidence italienne de mettre immédiatement sur le réseau Internet tous les documents de la Conférence.

Le succès de tout le processus passe par la pleine participation des parlements nationaux à toutes les phases. Je viens d'adresser une lettre à mes collègues, les présidents des parlements nationaux, proposant que nos commissions compétentes organisent des réunions communes pour suivre l'état d'avancement de la CIG et pour en faire l'évaluation. Quatre ou cinq réunions sont déjà prévues d'ici la mi-décembre. La participation à ces réunions du Président en exercice serait une contribution précieuse.

Si vous avez invité les représentants du Parlement européen à la présente Conférence ainsi qu'à toutes les réunions organisées au niveau ministériel, c'est parce que vous avez admis que notre objectif est d'y participer non pas comme une sorte de vingt-sixième État membre mais comme un partenaire politique attaché à la réussite de l'Union et à l'achèvement d'un traité constitutionnel. C'est vous qui avez estimé que la réforme de l'Union exige une double légitimation, celle des États membres et celle des citoyens des États membres. La participation parlementaire est, en définitive, indispensable pour le processus de ratification. C'est dans cet esprit qu'Iñigo Mendez de Vigo, Klaus Hänsch et moi-même participeront à ces réunions.

\*  
\* \*



Pour ma part, vous savez qu'une fois un accord conclu, et qu'une fois finalisés un nouveau traité et une constitution pour l'Europe, je ferai campagne pour ce traité. Le Parlement sera un allié précieux dans le processus de ratification, notamment parce qu'il sera le thème central des prochaines élections européennes. Mais cela n'est possible qu'avec un bon traité constitutionnel, basé sur le travail de la Convention, en travaillant de manière ouverte et constructive et en respectant les délais.

La tâche à laquelle nous nous attelons a une dimension continentale. Vu l'ampleur de la donne, nous ne pourrons pas avancer vers notre destin commun en regardant constamment ce qui est derrière nous. Nous n'atteindrons nos objectifs que si nous restons fidèles à l'esprit de compromis et restons animés de la volonté de réussir.

---



**DÉCLARATION DE ROME**

Réunis à Rome à l'occasion de l'ouverture de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réviser les traités, les chefs d'État ou de gouvernement des États membres, des pays adhérents et des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, le président du Parlement européen et le président de la Commission européenne:

- réaffirment que le processus d'intégration européenne constitue la vocation majeure de notre continent, car il s'agit de l'instrument dont dispose l'Union pour jouer un rôle international plus efficace dans la défense de la paix, de la démocratie, de la prospérité et de la solidarité dans tous les États membres;
- soulignent le fait que l'élargissement imminent représente un événement historique qui enrichit l'Union sur le plan de son identité et de ses cultures et accroît la possibilité de promouvoir des valeurs partagées et de donner du poids et de l'autorité au rôle de l'Europe dans le monde;
- confirment l'importance que revêt l'engagement à doter l'Union européenne d'un texte constitutionnel fondé sur l'égalité de ses États, de ses peuples et de ses citoyens, lui permettant d'agir au niveau mondial avec efficacité et cohérence, et retiennent le projet de traité de la Convention comme une bonne base de départ pour les travaux de la Conférence intergouvernementale;
- renouvellent l'espoir que les négociations sur la constitution s'achèvent avant les élections du Parlement européen de juin 2004 afin de permettre aux citoyens européens de voter en pleine connaissance de cause quant à l'architecture future de l'Union;
- soulignent que l'adoption d'un traité constitutionnel représente une étape cruciale dans le processus qui vise à rendre l'Europe plus soudée, plus transparente et démocratique, plus efficace et plus proche de ses citoyens, animée par la volonté de promouvoir des valeurs universelles en premier lieu à travers la coopération avec les organisations multilatérales internationales, tout en confirmant la solidité et l'équilibre des relations transatlantiques;
- rendent hommage, dans la perspective de cette transition imminente et significative, à ceux qui, depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours, ont fait preuve d'une grande clairvoyance en investissant leur énergie dans le processus d'intégration européenne, depuis les fondateurs de la Communauté des débuts jusqu'aux dirigeants politiques des États membres qui ont poursuivi et prolongé leur œuvre, en passant par les citoyens et, surtout, par la jeunesse européenne qui est appelée à façonner l'image de l'Europe de demain et à définir son identité.